

République Française

Département de la
MOSELLE

Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers
élus : 15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents : 11

Procuration : 2

Absents excusés : 2

Date de la convocation

29/06/2023

COMMUNE DE GRAVELOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Juillet 2023

Sous la présidence du Maire, Monsieur TORLOTING Michel

Membres présents :

TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique - SIMON Denis - DONVAL Denis – CLEVER
Nathalie – DAUBENFELD Nadine - GAILLOT Emilie– MULLER Hervé - PIERRE Sébastien
- SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle - GRANDPIERRE Marie-France

Procurations :

GAILLOT Emilie à Dominique BRIOUX
APPERT Ségolène à Nadine DAUBENFELD

Absents excusés :

POTIER Christophe – LOUIS Aurélie

DELIBERATION 16/2023

CONSTRUCTION ACCUEIL PERISCOLAIRE : actualisation du coût

Monsieur le Maire expose :

- Par la délibération 3/2021 du 27 janvier, le Conseil Municipal a décidé de construire des bâtiments de types modulaires pour agrandir les locaux d'accueil périscolaire.
- La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence Régis FILDIER 6 rue de la Croix Saint Joseph 57155 MARLY (Cf délibération 29/2021).
- Constatant les coûts élevés de ce type de construction, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de proposer une construction plus durable en bois, présentant une intégration plus harmonieuse dans l'environnement bâti (Eglise, école, place...).
- Le projet présenté par l'agence FILDIER est composé de 2 bâtiments (184m²) et de 2 préaux (124m²) pour un coût total de 914 400€ HT répartis de la façon suivante :

DEPENSES	
TRAVAUX	780 766 €
MAITRISE D'ŒUVRE	73 400 €
HONORAIRES ANNEXES	19 434 €
RACCORDEMENT RESEAUX	39 000 €
FRAIS DE PROCEDURE	1 800 €
TOTAL	914 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Constatant la hausse régulière des effectifs de l'accueil périscolaire convient qu'il est nécessaire de construire de nouveaux locaux afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de travail aux enfants le fréquentant et au personnel.

-Approuve le projet présenté par l'agence FILDIER.

-Décide de construire de nouveaux locaux d'accueil périscolaire pour la somme totale de 914 400€ HT.

-Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	780 766 €	CAF	254 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE	73 400 €	DETR	197 000 €
HONORAIRES ANNEXES	19 434 €	AMBITION MOSELLE CD 57	80 000 €
RACCORDEMENT RESEAUX	39 000 €	AMELIORATION CADRE DE VIE REGION GRAND EST	55 000 €
FRAIS DE PROCEDURE	1 800 €	FOND DE CONCOURS METZ METROPOLE	50 000 €
		FONDS PROPRES	278 400 €
TOTAL	914 400 €	TOTAL	914 400 €

-Charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches administratives et financières liées à cette opération.

**Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 10 juillet 2023**

**Le Maire,
Michel TORLOTING**

